



PROCES-VERBAL

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE EXERCICE

2016

**1°) - ALLOCUTION DU PRESIDENT.**

Le Président ouvre l'Assemblée Générale à 14:40. Il souhaite la bienvenue à tous et remercie les personnes présentes d'assister à l'A.G. 2016.

M. le Maire de Marckolsheim, Frédéric Pfliegersdorffer, pris par ailleurs, est représenté par M. Jean-Claude Muller, adjoint chargé des sports.

M. Alain Gebbarth, Président de l'Office Municipal des Sports est excusé.

**2°) – VERIFICATIONS DES POUVOIRS.**

Le quorum est atteint. 55 présents sur 119 membres adultes porteurs de voix (près de 47%).

L'A.G.O. peut valablement se poursuivre.

**3°) – Nomination de deux scrutateurs.**

Si le scrutin à bulletin secret est demandé pour les votes que nous sommes amenés à procéder, deux scrutateurs ; Stéphanie Koebel et Stéphane De Vittori, sont nommés pour le dépouillement.

**4°) – APPROBATION DU PV A.G. 2015.**

Le PV de l'exercice 2015 avait été communiqué par courriel. Une copie a été mise à disposition au club house pour consultation. La lecture de ce document n'est pas demandée, aucune remarque ou observation n'y est à apporter. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

**5°) – RAPPORT FINANCIER. - RAPPORT DES REVISEURS AUX COMPTES.**

Le rapport financier est présenté par le trésorier Jean-Marie Baumann.

Les comptes ont été présentés aux réviseurs Denis Genet et Grégoire Lutz. Les vérifications portaient sur l'ensemble des lignes comptables. Aucune anomalie n'a été décelée. Les réviseurs soulignent l'excellente tenue des comptes.

Au vu de ce rapport, quitus est donné à l'unanimité par l'Assemblée Générale au trésorier Jean-Marie Baumann. Le rapport financier est présenté par le trésorier Jean-Marie Baumann.

**6°) – Elections des réviseurs aux comptes.**

Denis Genet et Grégoire Lutz, candidats sortants sont réélus dans cette fonction.

Emmanuel Bernt est élu suppléant.

Le Président félicite l'ensemble des compétiteurs qui ont représenté la S.T. Marckolsheim aux championnats départementaux et régionaux dans les diverses disciplines.

De beaux résultats ont été obtenus par les uns et les autres avec des titres de champion départemental et/ou régional ainsi que leurs qualifications aux divers championnats de France.

Nos jeunes tireurs carabiniers & pistoliers qui évoluent au sein de L'Éole de Tir participent aux divers championnats de leurs catégories.

L'école de tir est dirigée par Didier Lietard, initiateur de club et tuteur breveté, secondé par Ronan Le Bris, Denis Genet, animateurs, Guy Heller animateur stagiaire, et Alfred Sigrist, bénévole.

L'école de tir est dotée de moyens adéquats répondant parfaitement à la pratique des disciplines pratiquées.

Notre structure est inscrite au programme cibles couleurs de la FFTir.

La S.T. Marckolsheim paie les engagements pour les différentes compétitions auxquelles ses athlètes s'inscrivent. Il est rappelé que tout engagement à une compétition se fait au moyen du document mis à disposition stipulant que faute de participation les frais s'y attachant doivent être remboursés. Ce document est en libre téléchargement sous format PDF sur notre site internet. Respectez les dates limites fixées par la gestion sportive pour les engagements.

Tom Baumann et Benoît Marx, cadets garçons, pistoliers, évoluent dans la structure « SPECTRE » de la LRT Alsace et participent aux divers concours et championnats de leur discipline.

La S.T. Marckolsheim a été représentée aux championnats de France '10m.' par le cadet Benoît Marx et le senior 2 Denis Genet, ainsi qu'au championnat de France Silhouettes Métalliques Carabine Petit Calibre à VITROLLES par la cadette Emilie Schmitt, la Dame 1 Carole Diederich, le senior Pierre Lietard ainsi qu'en pistolet par les seniors 1 Thomas Studer et les seniors 2 Didier Lietard et Jean-Paul Diederich..

#### **Manifestations accueillies sur nos installations :**

\* Championnat départemental et régional S.M.C.P.C.

\* Chpt. Rég. ARMES ANCIENNES.

\* La journée des Pompiers d'Artzenheim.

\* Nous avons accueilli la session 2016 de la formation « initiateur de club » de la LRTir Alsace.

Ces manifestations vous avaient été communiquées par courriel et affichage.

Le Président remercie tous les acteurs bénévoles de notre association qui ont œuvré pour le bon déroulement de ces manifestations.

Les invitations des diverses sociétés de tir sont soit affichées, soit retransmises par courriel.

#### **Formation :**

Des sessions de formation d'arbitre – d'arbitre de club – d'animateur et d'initiateur sont dispensées au niveau de la Ligue.

Guy Heller a suivi la formation 'animateur de club' et se met volontairement à disposition au pas de tir 10 mètres.

Le Président clôture ce point par les rappels habituels repris dans notre « charte du tireur » qui a été remise avec la licence de tir FFTir.

La sécurité au pas de tir ;

Les dégradations dues à l'inobservation des consignes ;

L'emploi de munitions adéquates aux différents pas de tir. **Balles perforantes (noyau acier) interdites. Ces munitions n'étant pas commercialisées, elles ne devraient donc pas apparaître sur nos installations.**

Le Président appelle à l'autodiscipline de chacun quant à l'application des consignes garantes de **SECURITE** et de la **PERENITE** de notre association. Leur inobservation ne pourra que nous être préjudiciable et entraîner une interdiction de la pratique de notre sport de prédilection ou, au pire, à la fermeture pure et simple de notre stand.

L'indisponibilité des postes de tir à 100 et 50 m. est un problème récurrent. L'usure prématurée des installations (câbles / poulies / supports / etc. ...) résulte principalement de la très grande sollicitation des rameneurs, mais également des tirs d'armes mal ou pas réglées... !

Dans l'esprit de l'économie tant financier que d'énergie et de l'environnement durable, **nous vous suggérons à investir dans une lunette qui permettra de réduire la sollicitation des rameneurs.**

Lors de l'emploi d'une arme neuve ou non 'réglée', passez par la phase réglage sur le poste dédié à cet effet.

(Créneau d'ouverture du samedi)

Les consignes de sécurité sont mentionnées dans le Règlement Intérieur affiché au clubhouse. Copies des Statuts et Règlement Intérieur vous ont été adressés par courriel.

**Au risque d'électrocution n'ouvrez pas les coffrets électriques des postes 100 et 50 mètres. Le responsable technique de la STM y est seul autorisé,** sur accord des services techniques de la ville de Marckolsheim.

Rappel concernant la station de gonflage ; seules les personnes ayant suivi la formation peuvent assurer tout rechargement des cartouches d'air des pistolets et des carabines.

L'abonnement à la revue Cible est toujours d'actualité.

## L'effectif de la S.T.M. :

La saison sportive 2015-2016 a été clôturée avec un effectif toute catégorie d'âge confondu de 141 licenciés.

Par anticipation, le Président communique l'effectif de la saison 2016-2017. A ce jour nous comptons 150 licenciés ; Soit : 122 licences renouvelées et 28 licences créées.

2 P.G.	P.F.	6 B.G.	1 B.F.	2 M.G.	M.F.	5 C.G.	4 C.F.
3 J.G.	1 J.F.	44 S.1	9 D. 1	43 S. 2	2 D. 2	2 D3	26 S. 3

## 8°) – TRAVAUX / INVESTISSEMENT.

Le Président remercie M. le Maire F. PFLIEGERSDOERFFER, pour le soutien apporté par les services techniques de la ville qui assurent l'entretien du matériel 'espaces verts' et autres interventions ; et particulièrement pour l'équipement de la cuisine avec le remplacement du chauffe-eau et la dotation des 15 pièges à balles (5 pour les postes 100 mètres et 10 pour les postes 50 mètres) d'un coût de 13000,-€uros. L'installation des pièges à balles a nécessité la réalisation d'un radiateur au niveau de la ligne de cibles 50 mètres. Le Président remercie Tugay Tunay, membre de la S.T.M. qui a réalisé le terrassement et l'acheminement du béton.

Ces pièces à balles sécurisent nos installations et s'inscrivent dans la protection de l'environnement durable. Les projectiles sont littéralement pulvérisés et sont récupérés à près de 90 % dans des réceptacles, facilitant leur élimination.

Le Président remercie M. Alain Gebharth, Président de l'Office Municipal des Sports de Marckolsheim pour le soutien apporté à l'association.

Les journées de travail sont planifiées au 2<sup>ème</sup> samedi du mois. En début du mois, les adhérents sont informés par courriel de la nature des travaux prévus. En fonction de votre emploi du temps, il vous est possible de vous inscrire pour la saison.

Le Président remercie les jeunes qui participent régulièrement aux journées de travail.

Une délégation de la S.T. Marckolsheim a participé au défilé du 14 juillet à Marckolsheim. Le Président souhaite y fédérer un maximum de participants.

Toutes ces actions confondues représentent l'engagement et l'intérêt porté au profit de notre association. Le Président remercie l'ensemble des acteurs qui y ont participé.

La demande de travaux portant sur la création d'un pas de tir 25 m de type balles blindées dédié spécifiquement à la pratique du Tir aux Armes Réglementaires est toujours d'actualité. Le projet sera soumis à la municipalité.

Notre site internet est régulièrement visité.

Nous souhaitons cette passerelle intergénérationnelle aussi complète que possible. Les diverses rubriques, donnent accès tant aux règlements administratifs que sportifs, aux documents utiles pour la demande d'acquisition ou renouvellement de détention d'arme de catégorie B, aux déclarations d'armes de catégories C et D. Les adhérents disposent d'une rubrique 'petites annonces', d'une rubrique libre expression et autres ... Nous vous engageons à faire vivre ce site par vos visites et par vos avis.

## 9°) – ELECTION AU COMITE DIRECTEUR.

Le Président propose d'entériner les cooptations au Comité Directeur de la S.T. Marckolsheim de :

- Carole Diederich, arbitre de club, au poste de référent Club règlements sportifs / LRTir Alsace / CDT67 ;
- Thomas Studer, arbitre de club, au poste de responsable armement et sécurité.

A l'unanimité de l'assemblée, le vote à main levée a été accepté contre le vote à bulletin secret. Carole Diederich et Thomas Studer ont tous deux été élus à l'unanimité aux postes respectifs décrits ci-dessus.

L'appel à candidat pour le poste "de responsable journées de travail" (gestion des volontaires - Nature des travaux réalisés - etc.) est resté sans réponse.

Le Président souligne qu'une candidature spontanée sera retenue, cooptée lors de la prochaine réunion du Comité Directeur et entérinée par l'Assemblée Générale exercice 2017. Aucune candidature n'est soumise.

#### 10°) – APPROBATION DES STATUTS ET DU R.I.

Les statuts et le Règlement Intérieur ont été réactualisés. Les copies ont été affichées pour consultation au clubhouse et avaient été adressés informatiquement aux membres de la société de tir de Marckolsheim. Pour une meilleure compréhension des textes et la clarté de lecture, les avenants des paragraphes modifiés étaient joints aux documents précités.

A l'unanimité de l'assemblée, le vote à main levée a été accepté contre le vote à bulletin secret.

Les Statuts et le Règlement Intérieur sont approuvés et adoptés à l'unanimité de l'assistance, moins une (1) voix neutre.

Ces documents seront affichés au clubhouse de la S.T. Marckolsheim et figureront sur le site internet.

**A la rédaction du présent rapport, il apparaît que la délibération sur les Statuts et le Règlement Intérieur de la S.T. Marckolsheim est invalidée par l'article 24 des Statuts qui stipule : "L'A.G. ne peut modifier les Statuts que si la moitié au moins de ses membres, représentant au moins la moitié des voix est présent. Si ce quorum n'est pas atteint, l'A.G. est à nouveau convoquée sur le même ordre du jour quinze (15) jours avant la date fixée pour cette Assemblée. L'Assemblée Générale statue alors sans condition de quorum. Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'à la majorité des deux tiers des membres présents, représentant au moins les deux tiers des voix."**

**En conséquence, une Assemblée Générale Extraordinaire est convoquée avec le même ordre du jour pour le mardi 2 mai 2017 à 20 :00 au club house de la S.T.M. L'invitation a été adressée aux membres de la société de tir le 07 avril 2017 pour statuer sur les modificatifs des Statuts et du R.I.**

#### 11°) – TARIFS DE LA LICENCE FFTIR – COTISATION CLUB & CARTE DE MEMBRE.

Le Président donne la parole au trésorier Jean-Marie Baumann qui présente la proposition d'augmentation :

- du tarif de la licence FFTir/cotisation club propre à la S.T. Marckolsheim qui passe de 150,-€ à 200,-€ L'adhérent ayant participé à au moins 3 "Journée de Travail" bénéficiera d'une ristourne de 50,-€ sur la saison suivante. L'application concernant la ristourne entrera en vigueur dès cette saison 2017. Les tarifs licences jeunes ne sont pas impactés par cette augmentation.
- du tarif de la carte de membre 'visiteur' qui sera en adéquation avec le tarif de la licence FFTir/cotisation club, qui passe de 50,-€ à 120,-€.

Vote : A l'unanimité de l'assemblée, le vote porte sur les deux propositions de tarifs.

Par une (1) voix d'un membre électeur, le vote à bulletin secret est demandé.

Les scrutins, déposés dans une urne scellée, sont dépouillés par les scrutateurs Stéphanie Koebel et Stéphane De Vittori.

Par **31** 'OUI' contre **22** 'NON' et **2** bulletins nuls, les nouveaux tarifs sont adoptés.

#### 12°) – VŒUX ET SUGGESTIONS.

Aucun vœu ou suggestion n'est parvenu au Comité Directeur dans le délai (6 mars 2017).

## 13°) – DIVERS.

L'Etat d'Urgence est toujours en vigueur en France. Le Président communique quelques points ayant leur importance :

Pour tout déplacement avec vos armes :

(domicile – stand) ; ayez avec vous votre licence de tir (à jour avec signatures et visa médical), l'autorisation d'acquisition et de détention pour chaque arme transportée, le carnet de tir à jour, si possible la facture d'achat de l'arme.

(domicile – lieu de compétition ou 2<sup>ème</sup> stand) ; tous les documents précités ainsi que le plan de tir sur lequel vous figurez ou la carte de membre /invitation pour le 2<sup>ème</sup> stand.

Respectez les délais et la procédure de renouvellement des autorisations de détentions d'arme.

Ne vous dessaisissez pas volontairement de vos armes (B4 – arme d'épaule semi automatique) sur de faux renseignements qui restent des rumeurs ...

La S.T. Marckolsheim a été contrôlée par la Gendarmerie, courant décembre 2016. Les vérifications portaient sur la sécurisation des armes de la S.T.M., leur inventaire et leur mouvement au bénéfice des adhérents, la revente des munitions ainsi que les documents administratifs. Les tireurs présents ont également été contrôlés.

Une visite inopinée est susceptible d'être effectuée prochainement. Le Président invite les membres à respecter les consignes liées au transport de leurs armes.

Il est demandé aux membres de la S.T.M. de porter la licence FFTir de manière apparente lors de leur présence sur le stand. Prochainement, une carte de membre '**actif**' sera remise qui pourra être insérée dans le porte badge avec la licence.

Les mouvements des armes de la S.T.M. sont répertoriés dans le registre spécifique "location armes / cession munitions".

La revente aux seules membres de la S.T. Marckolsheim est limitée ;

- à 2 boîtes de 22 LR par présence journalière. Ces munitions sont accessibles auprès des armuriers aux titulaires d'une licence FFTir valide (Visa médical – signatures du Président de la S.T. et du titulaire).
- à 1 boîte de 38 spécial par présence journalière. L'acquisition de cette munition est réglementée auprès des armureries.

"Tour de table" :

- Concernant le projet d'ouverture du stand tous les samedis après midi, une personne assurant bénévolement des permanences d'accueil, souligne la difficulté d'en assurer le service sans avoir recours à plus de 'bénévoles'.  
⇒ *Ce projet est encore à la phase d'étude et n'entrera pas en vigueur avant d'en avoir délimité les besoins réels, donc pas avant la saison 2018.*
- Un membre de l'association émet une doléance quant à l'occupation des postes de tir 100 et 50 mètres dont les tireurs laissent leur équipement et leur arme en place alors qu'ils sont à l'extérieur pour fumer.  
⇒ *Le Président a constaté cet état. Il fait appel à l'esprit "fair play", de politesse et de respect de chacun. L'entente entre les membres est primordiale.*
- Il est demandé à M. l'Adjoint au Maire Jean-Claude Muller, la possibilité de mettre en place de blocs de pierre afin d'interdire le stationnement de véhicules poids lourds à proximité directe de l'accès du stand de tir.  
⇒ *Une telle délimitation n'est pas réalisable en raison de l'obligation de laisser un "passage de secours" pour les pompiers d'au moins 4 mètres de large.*

## 14°) – INTERVENTION DES INVITES.

M. Jean-Claude Muller, adjoint au Maire chargé des sports, a noté la situation financière saine de la société de tir de Marckolsheim. Il souligne la grande participation des membres de l'association, qualifie l'excellence des débats constructifs et clos en souhaitant une très bonne saison sportive pour 2017.

~~~~~

L'ordre du jour étant épuisé et en l'absence de toute autre intervention, l'A.G.O. est close à 16:25.

Le Président remercie les personnes présentes qu'il convie au verre de l'amitié.

Le Président :

La secrétaire :

